



## Programme de soutien aux étudiants inscrits aux études supérieures

Ce programme vise à appuyer les étudiants aux études supérieures pour des activités reliées à leur thèse : communications scientifiques, recherche sur le terrain ou autres dépenses qu'ils pourraient avoir à encourir. Seuls les étudiants inscrits à temps plein sont admissibles à ce programme.

Dates limites pour soumettre une demande
1 <sup>er</sup> septembre
1 <sup>er</sup> janvier
1 <sup>er</sup> mai

### Participation à une conférence scientifique

Un étudiant peut recevoir jusqu'à trois subventions au cours de ses études, mais une seule subvention est accordée dans le cadre d'un même exercice financier. Le montant maximal pour chaque conférence est établi à 500 \$. La priorité est accordée aux étudiants au doctorat. L'étudiant doit fournir les éléments suivants :

- Formulaire de demande.
- Confirmation que la communication est acceptée.
- C.V. de l'étudiant.

### Séjour de recherche

Lorsque les circonstances le justifient, une subvention peut être accordée pour des déplacements hors de la Capitale nationale, essentiellement dans le but de recueillir des données directement destinées à la thèse en cours. Il pourra s'agir d'entrevues, de recherche en archives, de consultation de documents ou d'ouvrages non disponibles dans la région, d'un séjour dans un laboratoire, etc. Une seule subvention peut être accordée durant la durée des études, pour un montant maximal de 500 \$, qui sert à couvrir les frais de déplacement et de séjour. Au moins trois sessions doivent avoir été complétées au moment du séjour, mais pas plus de six à la maîtrise et de douze au doctorat. L'étudiant doit fournir les éléments suivants :

- Formulaire de demande.
- Explication à propos du séjour de recherche et du lien avec la thèse.
- Lettre d'appui du directeur de thèse.
- C.V. de l'étudiant.

## **Frais reliés à la thèse**

Dans le cadre de leur thèse, des étudiants peuvent avoir à encourir certaines dépenses. Les demandes seront examinées au cas par cas. Une seule subvention peut être accordée durant la durée des études, pour un montant maximal de 500 \$. L'étudiant doit fournir les éléments suivants :

- Formulaire de demande.
- Explication à propos des dépenses à encourir, en lien avec la thèse.
- Lettre d'appui du directeur de thèse.
- C.V. de l'étudiant.

Voir également le document sur les règles générales pour tous les programmes.